

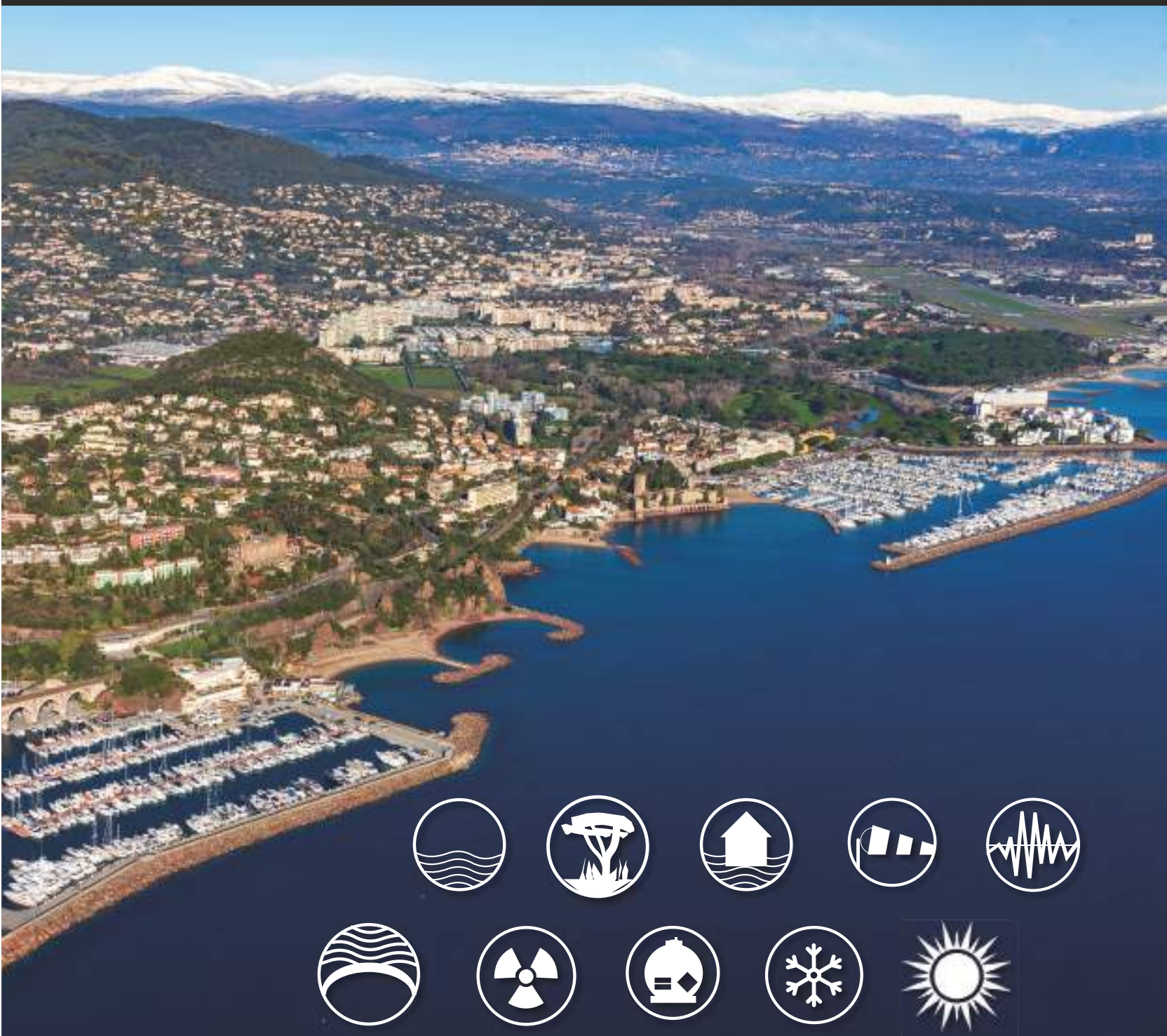


MANDELIEU-LA NAPOULE

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ■

4^{ème} édition - 2022 - « Document important à conserver impérativement dans un endroit accessible »



LES BONS RÉFLEXES	4
CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS	6
VOTRE PLAN FAMILIAL DE SÉCURITÉ	8
RISQUES NATURELS	
RISQUE NATUREL "INONDATION"	10
RISQUE NATUREL "TEMPÊTE"	14
RISQUE NATUREL "SUBMERSION MARINE"	15
RISQUE NATUREL "FORTES CHALEURS & CANICULE"	16
RISQUE NATUREL "GRAND FROID & CHUTES DE NEIGE "	17
RISQUE NATUREL "FEU DE FORÊT"	18
RISQUE NATUREL "MOUVEMENT DE TERRAIN"	22
RISQUE NATUREL "SÉISME"	23
RISQUES TECHNOLOGIQUES	
RISQUE "RUPTURE DE BARRAGE"	24
RISQUE "ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES"	26
RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE	27
RISQUE ACCIDENT D'AÉRONEF	28
NUMÉROS UTILES	29
RISQUE SANITAIRE	30
RISQUE TERRORISME	31

■ ÉDITO



Sébastien
LEROY



Notre territoire est remarquable par la qualité de son patrimoine naturel, en tout point exceptionnel par la diversité de ses paysages et sa préservation, mais particulièrement vulnérable face aux risques naturels.

Les crises météorologiques majeures auxquelles nous avons été confrontés, particulièrement en 2015 et en 2019, nécessitent une véritable réflexion globale sur l'efficacité et la rapidité de nos interventions et moyens d'action.

Pour y répondre au mieux, la ville de Mandelieu agit avec pragmatisme pour faire de ce territoire exposé un modèle de résilience. Adossée aux Plans de Prévention des Risques Inondations, une stratégie très engagée de lutte contre l'inondabilité est menée en termes de réalisation d'ouvrages de protection, de renaturation de l'espace urbain et d'équipements lourds de nos services municipaux. Cette vigilance est observée à tous les niveaux car nous n'avons pas d'autre choix que de nous adapter.

Sur le front des incendies, le Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF), dont les moyens ont été renforcés en équipements de primo intervention, assure la prévention et la surveillance de notre territoire, en collaboration avec les services de police municipale et les sapeurs-pompiers. Le recours au drone, rajouté à notre dispositif de prévention, permet une surveillance optimale de nos massifs.

Face aux risques naturels, l'information citoyenne est prépondérante dans la gestion d'une crise territoriale. Notre rôle est de développer chez chacun d'entre nous, une culture du risque. Le « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » (DICRIM), répond à cette exigence afin que les messages de prévention soient diffusés au plus grand nombre.

Ce document recense chaque typologie de risque et les consignes individuelles de sécurité, avec un objectif clair : minimiser, autant que faire se peut, les conséquences humaines et matérielles. Je rappelle, à ce titre, la mise en place du système d'alerte qui offre la possibilité aux mandolociens-napoulois d'être informés par SMS en cas de danger, à différents niveaux d'alerte. Gratuit bien évidemment, ce service vous donne en temps réel les informations utiles pour se protéger.

J'engage chacune et chacun à lire avec attention ce document et à le conserver à proximité. C'est en étant bien informé des consignes à suivre et des dispositifs de prévention que l'on se protège et se préserve.

Fidèlement Votée

Sébastien LEROY

Maire de Mandelieu-La Napoule
1^{er} Vice-Président de l'Agglomération Cannes Lérins



Les bons

Inondation



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez les consignes des
autorités à la radio
sur France Bleu Azur, 103.8 FM



Ne téléphonez pas,
laissez les lignes libres
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
qui dispose d'une
organisation pour les protéger

Feu de forêt



Dégagez les voies
d'accès et arrosez
les abords



Fermez les vannes de
gaz et de produits
inflammables



Rentrez rapidement
dans la construction
la plus proche



Fermez les volets,
portes et fenêtres et
calfeutrez avec des
linges humides

Séisme



Abritez-vous sous
un meuble solide, si
vous êtes à l'intérieur
d'un bâtiment



Éloignez-vous rapidement
des constructions,
arbres, etc. si vous
êtes à l'extérieur



Evacuez les bâtiments
sans prendre l'ascen-
seur après le séisme
Éloignez-vous du bord de mer



Ne touchez pas
aux fils électriques
tombés au sol

Tempête



Rentrez rapidement
dans la construction
la plus proche



Fermez les volets,
portes et fenêtres



Ecoutez les consignes des
autorités à la radio
sur France Bleu Azur,
103.8 FM



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
qui dispose d'une
organisation pour les protéger

Dans tous les cas :



1- Ecoutez les
consignes
des autorités
à la radio sur
France Bleu Azur,
103.8 FM.



2- Ne téléphonez pas,
laissez les lignes libres
pour les secours



3- N'allez jamais
chercher vos
enfants à l'école
qui dispose d'une
organisation pour
les protéger

s réflexes

Grand froid 	 Couvrez-vous : tête, mains, cou, pieds, nez et bouche	 Mettez plusieurs couches de vêtements	 Rentrez rapidement dans la construction la plus proche Restez autant que possible à domicile	 Évitez de sortir les bébés
Canicule 	 Maintenez votre maison au frais : fermez les volets le jour	 Mouillez votre corps ventilez-vous et rafraîchissez-vous	 Évitez les efforts physiques	 Ne buvez pas d'alcool
Submersion marine 	 Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables	 Montez à pied dans les étages.	 Écoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Azur, 103.8 FM	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger
Rupture de barrage 	 Montez à pied dans les étages si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment.	 Gagnez les hauteurs si vous êtes à l'extérieur	 Écoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Azur, 103.8 FM	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



4- Limitez vos déplacements

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente aux citoyens les risques auxquels notre Ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer. Avec le DICRIM, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de difficultés.

Conservez-le précieusement !!

CONSIGNES APPLICABLES AUX RISQUES MAJEURS



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent menacer la population et occasionner des dommages importants. Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son importante gravité potentielle.

Savoir reconnaître l'alerte

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), géré par l'État dans le cadre de son réseau national d'alerte, a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

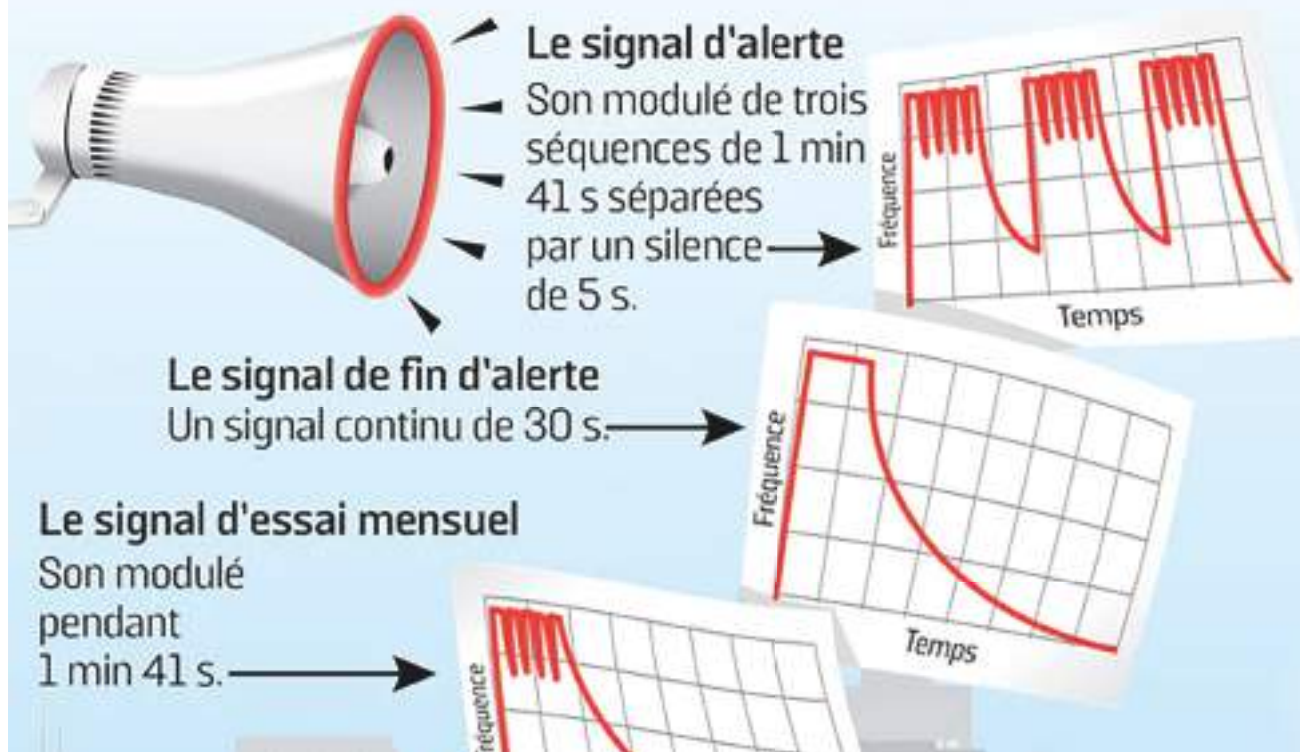
Le Réseau National d'Alerte à Mandelieu-La Napoule

Trois sirènes SAIP sont à ce jour installées : une en centre-ville sur le bâtiment Estérel Gallery, une sur le château Agecroft, et la troisième sur le collège Albert CAMUS. À la demande de Monsieur Le Maire, quatre sirènes supplémentaires, propriété de la commune, ont été installées en décembre 2021 sur la commune : collège MIMOSAS, stade E. ESTIVALS, boulevard de la Tavernière et espace Maurice MULLER.

Les sirènes sont testées par la préfecture le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 12h15.

Les différentes alertes

En cas d'alerte avérée, ce signal vous invite à vous confiner



POUR MIEUX VOUS INFORMER

Mieux s'informer pour mieux se protéger

La culture du risque et sa prévention sont les deux axes privilégiés pour informer et modifier les comportements. De l'application " My Predict " aux caméras parlantes, de nombreux dispositifs ont été améliorés ou ont vu le jour.



- **Application smartphone gratuite " My Predict " :** information en temps réel sur les risques. Disponible sur GooglePlay et Apple Store.



- **Sirènes d'alarme :** 7 sirènes : Château Agecroft, Esterel Gallery, Collège A.Camus, Collège Mimosas, Stade E. Estivals, Espace Maurice Muller & Parking de la Tavernière.



- **Renforcement du système d'alerte par l'envoi de SMS en nombre** pour informer les citoyens de la situation, dès que Météo France émet une alerte de niveau orange ou rouge.
Inscription au système d'appels en nombre sur :
www.mandelieu.fr/alerte



- **80 Caméras parlantes** pour alerter la population et rappeler les consignes de prudence.



- **DICRIM en ligne :** document recensant les risques majeurs et informant des bons comportements.
www.mandelieu.fr/publication



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par la Ville de Mandelieu-La Napoule sur son site internet ainsi que les réseaux sociaux et par radio sur France Bleu Azur : 103.8 FM



| www.facebook.com/MandelieuVille |

| www.mandelieu.fr |



| www.twitter.com/MandelieuVille |

VOTRE PLAN FAMILIAL DE SÉCURITÉ



En complément du DICRIM, et afin de diminuer votre vulnérabilité, nous vous proposons le guide « Je protège ma famille », élaboré par la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur. Il vous aide à organiser votre autonomie durant la phase critique. Ce plan familial de mise en sûreté comporte pour chaque thème un volet d'informations et de bonnes pratiques à adopter.

Pour mettre à jour votre propre plan, un volet à renseigner ou à cocher est mis à votre disposition pour chaque thème. Chaque famille dispose, en général, de la majorité des articles listés ci-après, mais il est essentiel de les rassembler à l'avance afin de pouvoir y accéder rapidement, notamment s'il faut quitter le logement en urgence.

COMMENT CONSTITUER MON KIT D'URGENCE ?

Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels. Chaque famille dispose en général de la majorité des articles cités ci-après. L'important est de les organiser de manière à y accéder rapidement.

L'ÉQUIPEMENT À PRÉPARER À L'AVANCE

POUR ME SIGNALER AUPRÈS DES SECOURS

- Sifflet
- Torche clignotante, lampe torche (avec piles de rechange ou rechargeable)
- Tissu ou panneau « SOS » de couleur vive
- Gilets fluorescents

POUR SUBVENIR AUX BESOINS DE NOURRITURE ET DE BOISSON

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne composant le foyer
- Aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves...)
- Quelques couverts, ouvre-boîte, couteau multi-fonctions
- Autres (aliments pour bébé ou régime particulier)

POUR ADMINISTRER LES PREMIERS SOINS

- Trousse médicale de premiers soins : pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains...

POUR RESTER INFORMÉ(E) DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉVÈNEMENT

- Radio à piles (et piles de rechange)
- Ecoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Azur, 103.8 FM et respectez-les scrupuleusement

POUR CONSERVER UN MINIMUM D'HYGIÈNE ET POUR ME PRÉSERVER DU FROID

- Brosse à dents
- Serviettes
- Vêtements chauds
- Autres produits d'hygiène (couches...)
- Couverture de survie



POUR QUITTER MON HABITATION EN TOUTE TRANQUILLITÉ

- Photocopie des papiers administratifs : papiers personnels, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé des membres de la famille et des animaux domestiques, ordonnances, carte vitale, livret de famille, etc.
- Double des clés de la voiture
- Double des clés de la maison
- Un peu d'argent liquide

POUR POUVOIR PRÉTENDRE À UNE INDEMNISATION

- Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile)
- Appareil photo

POUR M'OCCUPER DURANT LA MISE À L'ABRI OU SUR LE LIEU D'ÉVACUATION

- Jeux pour enfants et adultes



L'ÉQUIPEMENT À PRENDRE À LA DERNIÈRE MINUTE

POUR RASSURER LES PROCHES ET COMMUNIQUER AVEC LES SECOURS

- Téléphone portable + chargeur

POUR ADMINISTRER LES SOINS PARTICULIERS

- Médicaments spécifiques (diabète, allergies...)

POUR ASSURER MES DÉMARCHES PERSONNELLES

- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bleue



Plaquette complète à télécharger
<https://bit.ly/PlanFamilialMiseSurete>

RISQUE NATUREL INONDATION



CONSIGNES À SUIVRE



► Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



► Montez à pied dans les étages.



► Fermez le gaz et l'électricité



► Écoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Azur, 103.8 FM
► Respectez les consignes des autorités



► N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



► Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les secours

DESCRIPTIF DU RISQUE

Le territoire est bordé de nombreux vallons et cours d'eau dont les crues constatées ces dernières années concernent la Siagne, le vallon de la Théoulière et le Riou de l'Argentière.

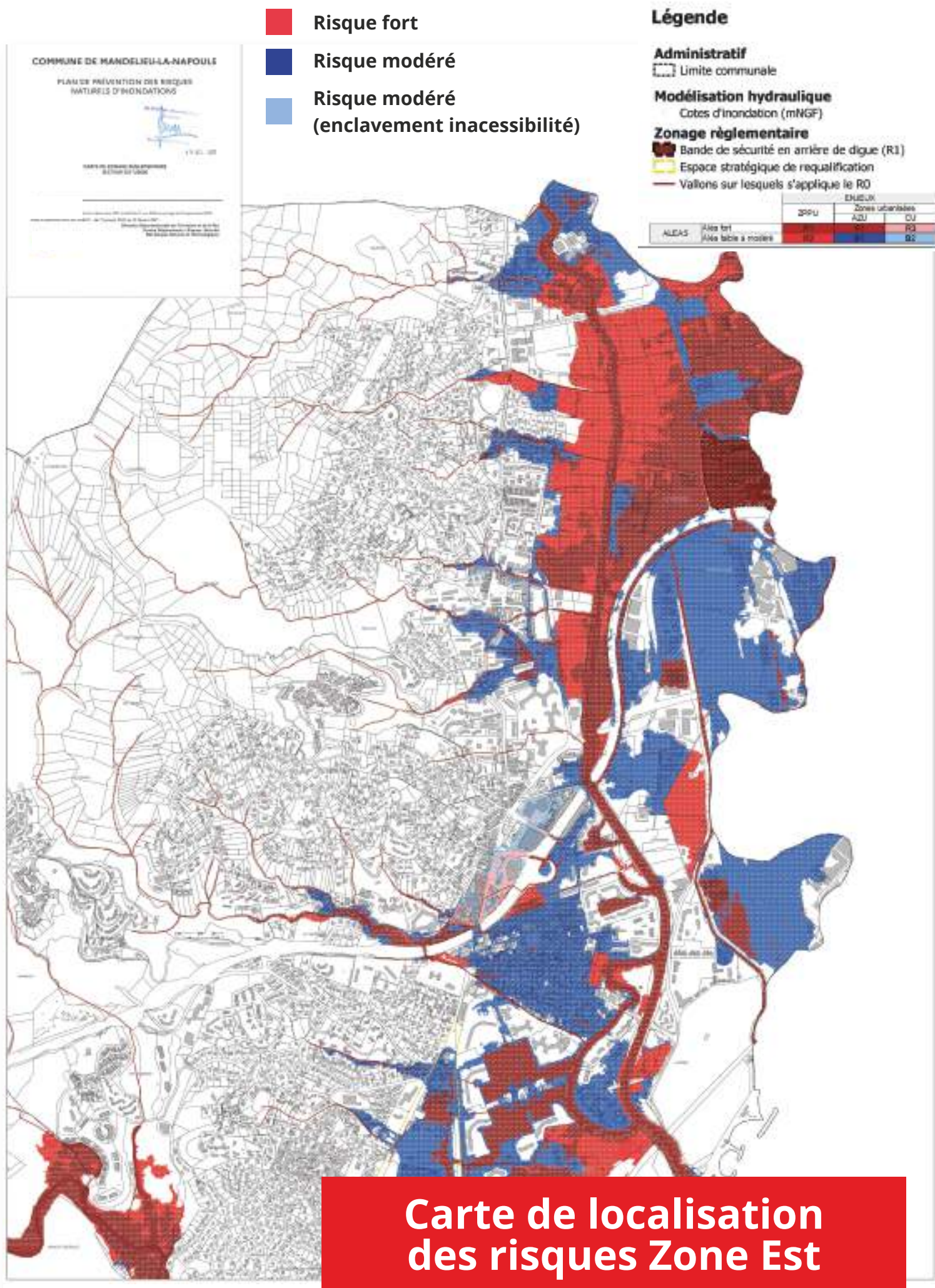
HISTORIQUE

Des crues historiques

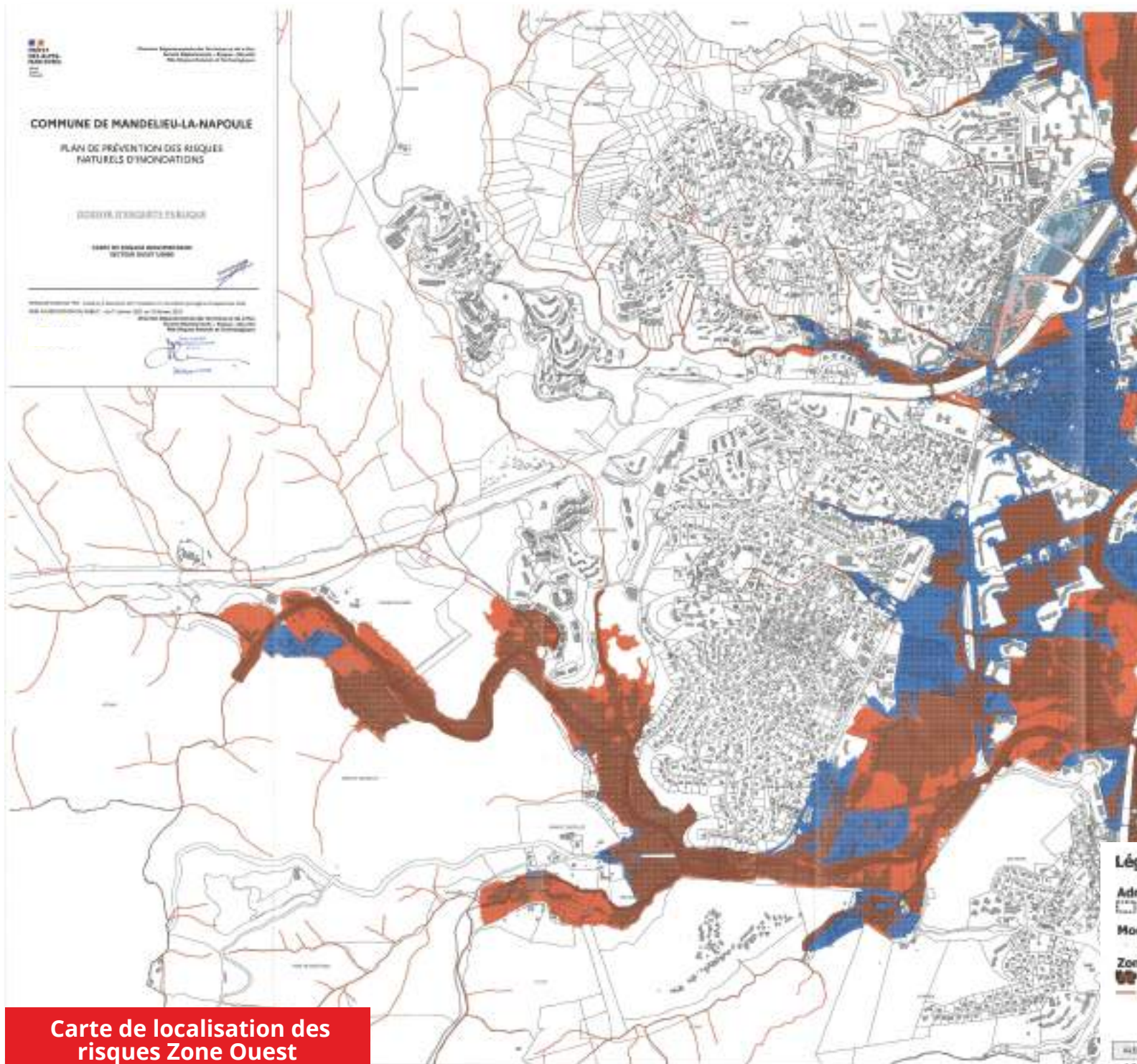
Les violentes intempéries meurtrières d'octobre 2015, de Novembre et Décembre 2019, ont durement touché Mandelieu-La Napoule. Selon les relevés de Météo-France (2015) entre 19h et 22h, 178 mm de pluie sont tombés, l'équivalent de deux mois de précipitations. Un déluge imprévisible qui a causé d'énormes dégâts dans les habitations et sur le domaine public. Le territoire a également connu des crues le 12/02/1996 et le 5/11/2011 dans la plaine de la Siagne.

Les mesures de protection du territoire

L'ampleur des phénomènes météorologiques du 3 octobre 2015 et de fin d'année 2019 ont modifié en profondeur la gestion du risque à l'échelle du territoire. Sous l'impulsion de Sébastien LEROY, Maire de Mandelieu, une grande stratégie de résilience, de lutte contre l'inondabilité et d'aménagement du territoire face au risque Inondation dicte aujourd'hui les actions communales.



RISQUE NATUREL INONDATION



Carte de localisation des
risques Zone Ouest

LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été mis à jour et prescrit le 15 Octobre 2021. Le règlement du PPRI intègre des mesures déterminantes pour la sécurité de tous. Le nouveau document d'Urbanisme, tenant compte de la crue de référence du 3 octobre 2015 puis de fin 2019, vise à réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances en imposant des obligations particulières :

- batardeaux,
- mise en sécurité des sous-sols,
- installation des locaux techniques à l'étage,
- interdiction de toute construction dans les zones vulnérables et fortement impactées

FOCUS : LES TRAVAUX DE PROTECTION DU TERRITOIRE

RÉALISÉS



⇒ Depuis 2020, la ville a engagé plus de 20 M€ dans la lutte contre les inondations et la résilience du territoire communal.

- Travaux de sécurisation de La Napoule (canalisation des eaux du San Peyre, prolongation de l'émissaire pluvial de la plage du Château en mer, dragage du Port du Riou...),

- Remise en état et sécurisation du collinaire impacté par les intempéries,
- Installation de batardeaux dans les secteurs à risque financés à 80% par la puissance publique,
- Acquisitions foncières par la ville pour favoriser l'écoulement des eaux à hauteur de plus de 8 M€,
- Réalisation d'un bassin écrêteur de crues dans le vallon de la Théoulière en 2022.

A VENIR

⇒ Le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) Cannes Lérins signé en janvier 2021 prévoit un programme de travaux sur les bassins versants de l'agglomération dont 14,5M€ sur le Riou de l'Argentière et 9M€ sur les affluents de la Siagne :



- Réalisation d'une zone d'expansion de crues sur les 14Ha des Vergers de Minelle acquis par la commune (études en cours),
- Réalisation d'un bassin de ralentissement aux Barnières en amont du Riou dans le Var (études en cours).



RISQUE NATUREL TEMPÊTE



CONSIGNES À SUIVRE



▶ Fermez le gaz
et l'électricité



▶ Fermez volets,
portes et fenêtres



▶ Écoutez les consignes
des autorités à la
radio sur France Bleu
Azur, 103.8 FM
▶ Respectez
les consignes
des autorités



▶ N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
qui dispose d'une
organisation pour les
protéger



▶ Débranchez les
appareils
électriques



▶ Limitez vos
déplacements

DESRIPTIF DU RISQUE

Notre commune est régulièrement exposée à des vents violents. Le Mistral, vent soufflant du nord-ouest, peut notamment engendrer des rafales dépassant les 100 km/h.

La tempête se forme par une confrontation entre deux masses d'air aux caractéristiques différentes (température, humidité). Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses. On parle de tempête lorsque ces vents atteignent 90 km/h. Un épisode est qualifié de "forte tempête" si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané quotidien supérieur à 100 km/h.

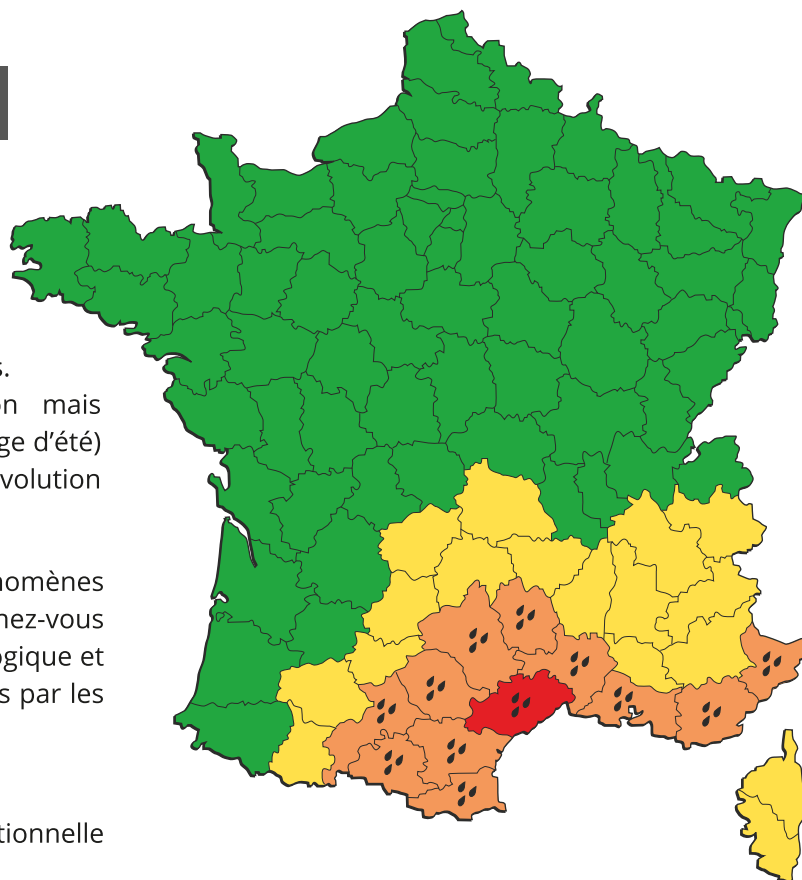
VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orage d'été) sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous régulièrement informé de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.



RISQUE NATUREL

VAGUES

SUBMERSION

MARINE



CONSIGNES À SUIVRE



- ▶ Limitez vos déplacements
- ▶ Éloignez-vous du bord de mer.



- ▶ Montez à pied dans les étages.



- ▶ Écoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Azur, 103.8 FM
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



- ▶ Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les secours



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité

DESCRIPTIF DU RISQUE

Les submersions marines sont des inondations de la zone côtière par la mer, dans des conditions météorologiques défavorables.

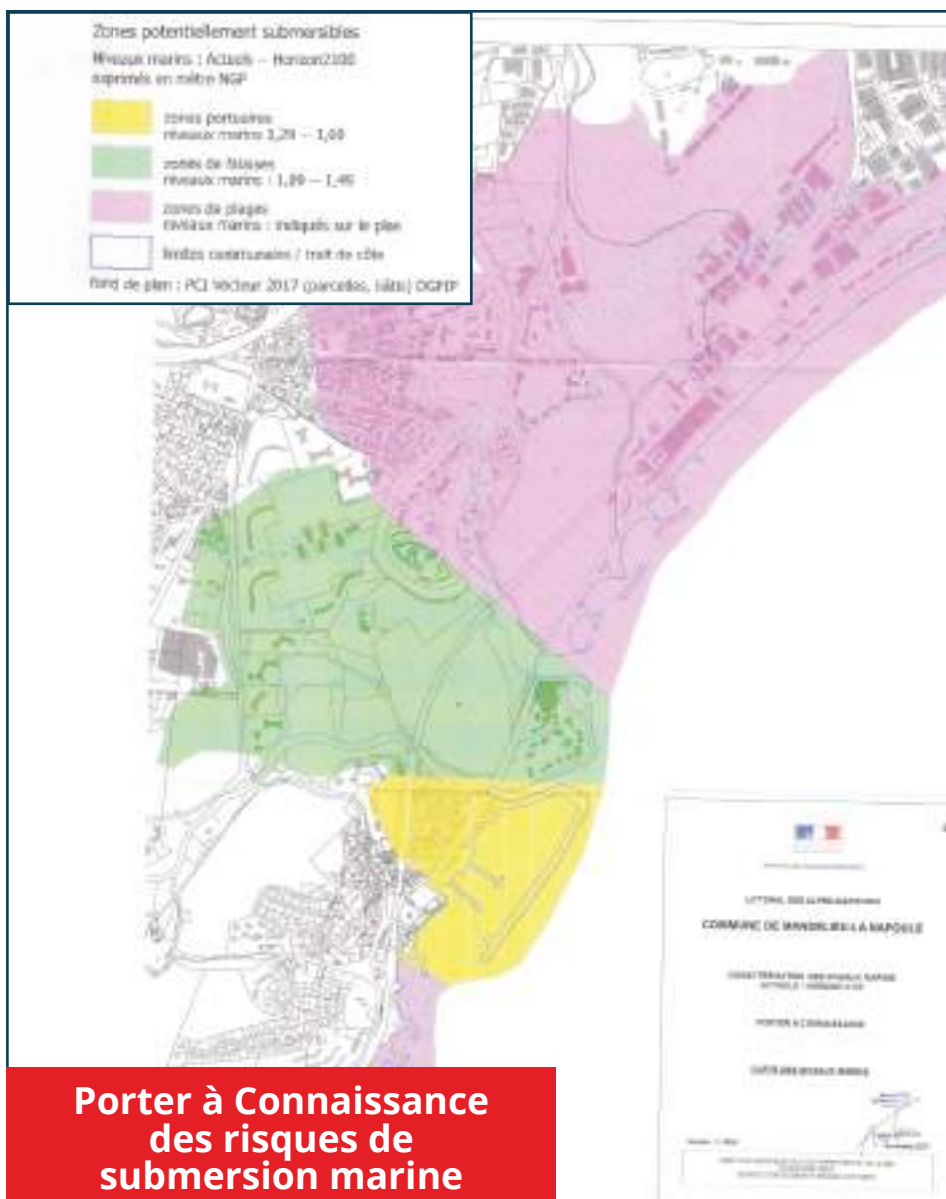
Les eaux marines envahissent en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers.

Ce phénomène est lié à l'élévation du niveau marin due à la tempête (surcôte), associée à une faible pression atmosphérique avec vent fort à la côte, et une forte houle.

LÉGENDE ECH / 1/5000

SCÉNARIO MOYEN 2M MANDELIEU-LA NAPOULE

	0m < H < 0,50m
	0,5m < H < 1m
	1m < H < 2m
	H > 2m
	LIMITE COMMUNALE
	PPRI



RISQUE NATUREL FORTES CHALEURS & CANICULE



CONSIGNES À SUIVRE BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



► Mouillez votre corps
► Ventilez et rafraîchissez-vous



► Maintenez votre logement au frais : fermez les volets le jour



► Communiquez avec vos proches, prenez des nouvelles des personnes isolées que vous connaissez.



► Évitez les efforts physiques
► Évitez de sortir aux heures les plus chaudes



► Ne buvez pas d'alcool



► Mangez en quantité suffisante

DESCRIPTIF DU RISQUE

On parle de canicule lorsque la température reste très élevée, de jour comme de nuit, pendant au moins trois jours et trois nuits consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.



ALERTE CANICULE

En cas de déclenchement d'alerte canicule par la Préfecture, une procédure d'urgence, en quatre étapes, est immédiatement engagée par l'intermédiaire du CCAS

- Une cellule de crise est activée
- La diffusion de l'information au public par message téléphonique, voie d'affichage dans les lieux publics, voie de presse (parlée et écrite)
- Le transport des seniors peut se faire à la demande vers la salle climatisée à Eden Parc
- Le suivi renforcé auprès des personnes souhaitant rester à domicile et auprès de celles gérées par les établissements médicaux



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

- **Centre Communal d'Action Sociale :**
04 92 97 30 50
Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Conseils de prévention, zones géographiques concernées par une vague de chaleur etc...
- **Météo France : 08 99 71 02 06**
(2,99 € / appel + prix appel) accès direct aux prévisions météo à l'échelle départementale.
<http://www.meteofrance.com>
- **Police Municipale : 04 92 97 30 30**

RISQUE NATUREL GRAND FROID & CHUTES DE NEIGE



CONSIGNES À SUIVRE

En extérieur



▶ Mangez en quantité suffisante



▶ Couvrez-vous : tête, mains, cou, pieds, nez et bouche



▶ Évitez de sortir les bébés et les jeunes enfants



▶ Évitez les efforts physique



▶ Portez des vêtements chauds ou, si vous n'en possédez pas, enfillez plusieurs couches de vêtements.

En intérieur



▶ Ne branchez pas de chauffage d'appoint à combustion en continu, ils peuvent notamment vous exposer à une intoxication au monoxyde de carbone



▶ N'utilisez pas de groupes électrogènes dans des pièces fermées et non-ventilées



▶ Aérez au moins 5 minutes par jour

DESCRIPTIF DU RISQUE

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes sont difficiles à prévoir. Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée. L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours. Ils sont à disposition de la population sur l'ensemble des serveurs de Météo France (téléphone, répondeur, internet).

Ecoutez les consignes des autorités à la radio sur France Bleu Azur, 103.8 FM et respectez les scrupuleusement.

LES BONS RÉFLEXES

- Évitez de prendre la route, ne stationnez pas sous des lignes électriques,
- Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche,
- Ne montez pas sur les toits,
- Ne vous exposez pas inutilement au froid,
- Écoutez la radio et les bulletins météo, respectez les consignes des autorités.



RISQUE NATUREL FEU DE FORÊT



CONSIGNES À SUIVRE

L'incendie approche :



- ▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ Arrosez abondamment en commençant par les abords de votre habitation



- ▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte :



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ Calfeutrez toutes les issues de votre habitation avec des linges mouillés



- ▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordre des autorités

DESCRIPTIF DU RISQUE

Un patrimoine naturel exceptionnel sensible au risque incendie

Les espaces naturels de la commune, constitués d'espèces végétales extrêmement combustibles telles que le mimosa, sur un relief fortement vallonné et exposé aux vents dominants, recouvrent environ 2.219 hectares, soit environ 70% de sa superficie totale.

HISTORIQUE

De nombreux incendies en mémoire

Au cours des soixante dernières années, une cinquantaine de feux a été recensée sur notre commune, détruisant plus de 4.000 hectares. Près de 90 incendies ont parcouru le territoire de 1973 à 2014. L'incendie dévastateur du 4 au 5 juillet 2007 a été le plus important depuis 1973. Même si l'on ne dénombre aucune perte humaine, le bilan écologique reste lourd : plus de 360 hectares du territoire ont été emportés par les flammes. Au total, ce sont plus de 1.000 personnes qui ont été évacuées dans le calme.

LE PLAN DE PRÉVENTION RISQUE INCENDIE (PPRI)

En juillet 2002, le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt, approuvé après enquête publique, classe plusieurs quartiers de la commune de Mandelieu-La Napoule en zone rouge. Ce nouveau PPRI a été approuvé le 27 juillet 2021.

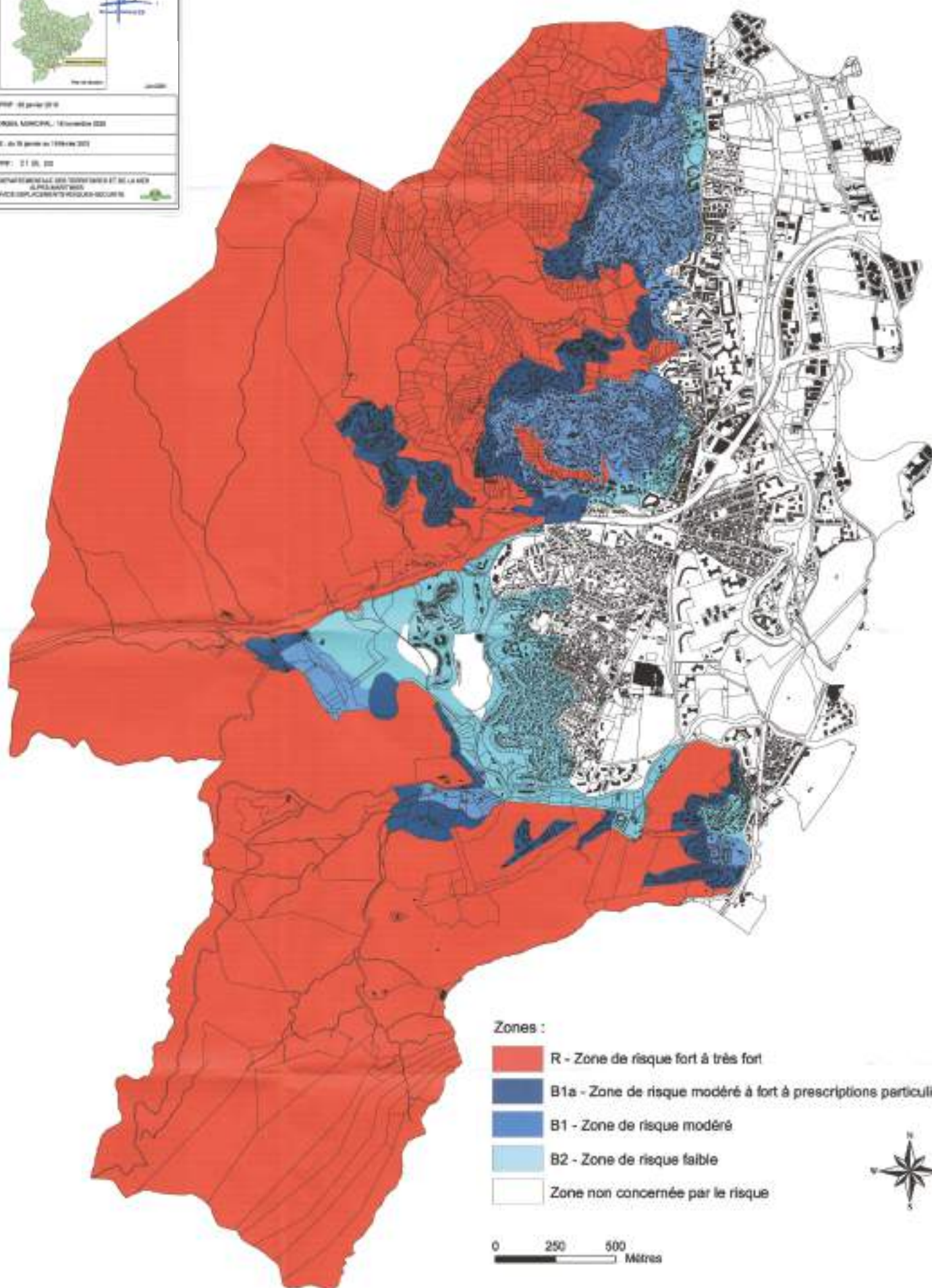
FOCUS

LES TRAVAUX DE PROTECTION DU TERRITOIRE

La ville a engagé d'importants investissements pour son Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) avec la création de pare-feux et de stations de pompages ainsi que des réservoirs répartis sur la piste DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies). Pour protéger son patrimoine naturel, la Ville débroussaille régulièrement le territoire communal. 67 km de voiries et près de 400.000m² sont entretenus.



Carte des risques



LE DÉBROUSSAILLEMENT : UNE OBLIGATION CITOYENNE

Dans le département des Alpes-Maritimes, l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 oblige chaque propriétaire d'habitation à débroussailler.

L'article L.134-6 du Code Forestier prévoit une obligation de débroussaillage autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 m pouvant être portée à 100 m selon prescriptions d'un Plan de Prévention du Risque Feu de Forêt (PPRIF) (**voir plan ci-dessous**).

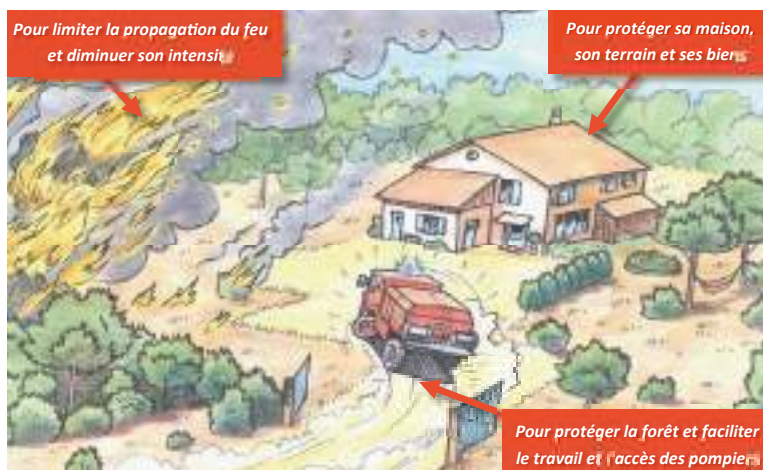
Le débroussaillage est obligatoire sur la totalité des terrains situés en zones urbaines (U) définie par un document d'urbanisme (POS, PLU).

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage doit être réalisé à tout moment de l'année hors période rouge (1^{er} juillet – 30 septembre).

LA MISE EN ŒUVRE DU DÉBROUSSAILLEMENT

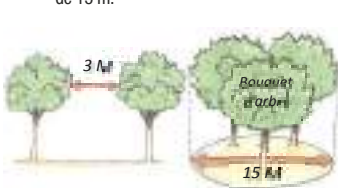
Des mises en demeure sont adressées chaque année aux propriétaires et des contrôles effectués



- 1** Le maintien par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance de 3 m de tout point des constructions et installations.



- 2** Un écartement de 3 m entre houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbre d'un diamètre maximal de 15 m.



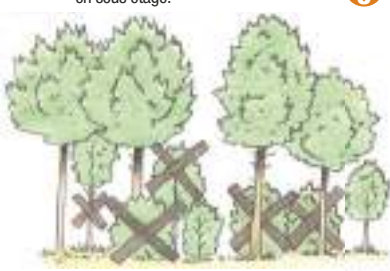
- 3** L'élagage des arbres sur la moitié de la hauteur pour les sujets de moins de 4 m et sur 2 m de hauteur pour les sujets de plus de 4 m.



- 4** La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse au niveau du sol.



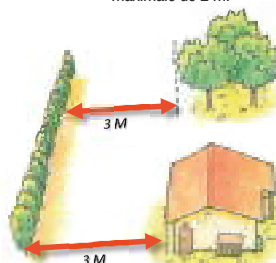
- 5** La suppression des arbustes en sous étage.



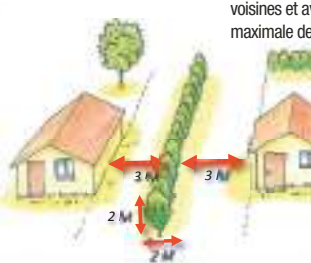
- 6** L'élimination ou le broyage des végétaux et des rémanents de coupe et de débroussaillage dans le respect strict de la réglementation en vigueur.



- 7** Les haies non séparatives doivent être distantes d'au moins 3 mètres des constructions, installations et autres ligneux et avoir une épaisseur maximale de 2 m.



- 8** Les haies séparatives, d'une hauteur maximale de 2 m doivent être distantes d'au moins 3 m des constructions, installations, de l'espace naturel et des haies voisines et avoir une épaisseur maximale de 2 m.



Le maintien en état débroussaillé doit être assuré tout au long de l'année.

Qui est responsable ?

Le maire de la commune est le responsable du contrôle de l'exécution des OLD.

Les travaux de débroussaillage obligatoire sont à la charge du propriétaire pour protéger ses proches et ses biens.

Source
DTM 06, ONF-60-83
Brochure Obligation légale de débroussaillage
Réalisation et illustrations : BRUNO tessier du cros

LA SURVEILLANCE CITOYENNE DU CCFF

Pendant la période rouge de juillet à mi-septembre, les bénévoles du Comité Communal des Feux de Forêt exercent une surveillance appuyée de nos massifs. Le CCFF, présidé par le Maire, assure une véritable mission d'utilité publique en s'inscrivant dans le dispositif de sécurité général de l'été. La commune met à disposition du CCFF des véhicules 4X4 qu'elle entretient et lui fournit des moyens de communication radio pour l'exercice de ses missions dans les massifs forestiers.

Renseignements : Police Municipale au 04 92 97 30 30



RISQUE NATUREL MOUVEMENT DE TERRAIN



CONSIGNES À SUIVRE

PENDANT

Protégez-vous la tête avec les bras



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide
- ▶ Éloignez-vous des fenêtres



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Respectez les consignes des autorités

DESCRIPTIF DU RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- **Les mouvements lents**, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide de terrain.
- **Les mouvements rapides**, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements, les coulées boueuses et les laves torrentielles.

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

Le Porter à Connaissance du risque « Mouvements de terrain » (PAC) a été notifié le 1^{er} septembre 2020 par les services de l'Etat, suite aux intempéries de fin 2019. Le PAC sera suivi de la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) « Mouvements de terrain ».

RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Le phénomène est bien connu des géotechniciens. Un sol argileux change de volume selon son degré d'humidité comme le fait une éponge : il gonfle avec l'humidité et se rétracte avec la sécheresse.

Impact sur les constructions : des désordres importants et coûteux. Ils touchent principalement les constructions légères (habitations individuelles) de plain-pied et celles aux fondations peu profondes ou non homogènes. Avant de construire, il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisé, à une reconnaissance de sol. La carte des zones sensibles aux phénomènes de retrait-gonflement est consultable sur www.georisques.gouv.fr

RISQUE NATUREL SÉISME



CONSIGNES À SUIVRE

PENDANT

Protégez-vous la tête avec les bras



▶ Abritez-vous sous un meuble solide



▶ Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

Si vous êtes en voiture, n'en sortez pas

APRÈS



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



▶ Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas
▶ Ne prenez pas l'ascenseur



▶ Ecoutez la radio
▶ Respectez les consignes des autorités

Rejoignez le lieu de regroupement

DESCRIPTIF DU RISQUE

Un séisme est une fracturation brutale de roches le long de failles dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes dans le sol, qui sont ensuite transmises aux bâtiments et peuvent provoquer leur effondrement, partiel ou total.

Le département des Alpes-Maritimes a connu dans son histoire 147 séismes, recensés depuis 1494, dont 5 ont été ressentis à Mandelieu-La-Napoule selon la base de données nationale SisFrance. La commune de Mandelieu-La-Napoule est classée en zone de sismicité 3, correspondant à un niveau de sismicité modéré.

Dans le cadre d'un séisme important, le Préfet peut déclencher le plan ORSEC.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- **Repérez** les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- **Fixez** au sol ou au mur les appareils et les meubles lourds

PENDANT : RESTER OÙ L'ON EST

- **À l'intérieur** : Réfugiez-vous contre une colonne, un mur porteur ou sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres,
- **À l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- **En voiture** : au moment du séisme, ne quittez pas votre véhicule avant la fin des secousses, à moins que vous soyez exposé(e) à un danger immédiat.
- **Protégez-vous** la tête avec les bras,
- **N'allumez pas de flamme.**

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- Un tremblement de terre peut comporter plusieurs secousses, ou répliques, restez à l'abri jusqu'à la levée de l'alerte.
- **Ne prenez pas les ascenseurs** : empruntez les escaliers.
- **Vérifiez l'eau, l'électricité** : en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, prenez la fuite et donnez l'alerte,
- **Si vous veniez à être bloqué(e)** sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence aux sauveteurs en donnant des coups réguliers au moyen d'un objet dur sur une surface ou un objet susceptible de résonner : tuyau, plaque métallique
- **Éloignez-vous du bord de mer** : un séisme est susceptible d'occasionner un tsunami.

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



ALERTE EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

Corne de brume ou services de secours



DÉBUT D'ALERTE



2 minutes

FIN D'ALERTE



30 secondes

CONSIGNES À SUIVRE



► Gagnez immédiatement les hauteurs



► Montez à pied immédiatement dans les étages.



► N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger

DESCRIPTIF DU RISQUE

Le barrage de Saint-Cassien, situé dans le département du Var, a été mis en service en 1966.

La retenue du lac de Saint-Cassien est alimentée par une dérivation des eaux de la Siagne et par la rivière le Biançon. Le barrage est constitué d'un remblai à noyau central étanche, associé à un évacuateur de crue et une digue fusible. Ce dispositif est conçu pour que le barrage supporte une crue décennale (10 000 ans) sans rupture. Utilisé essentiellement pour la production d'électricité et la fourniture d'eau, cet ouvrage est exploité par EDF.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. 9 communes des Alpes-Maritimes sont susceptibles d'être concernées dont Mandelieu-La Napoule. La surveillance systématique de l'ouvrage permet d'être averti à l'avance de la probabilité de rupture (DRIRE -EDF). Selon une étude d'EDF le front d'onde mettrait environ 1 heure 30 minutes pour atteindre la commune côté nord-est.

BON À SAVOIR

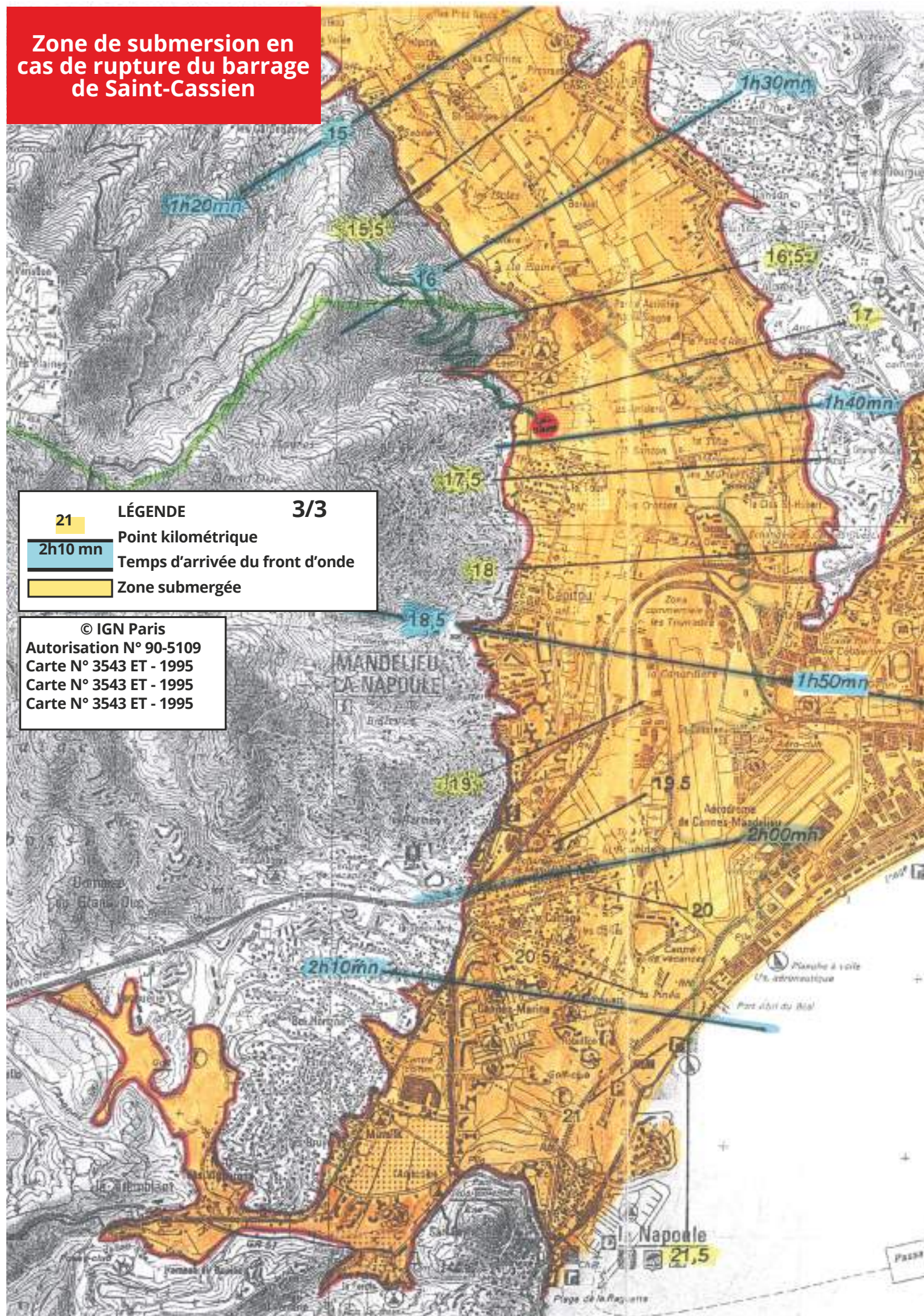
Une fois par an, un exercice est effectué dans les établissements scolaires soumis à la zone de submersion.

LES BONS RÉFLEXES

À réception de l'alerte :

- Évacuez les zones proches de la Siagne
- Réfugiez-vous immédiatement, à pied, sur les hauteurs
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

Zone de submersion en cas de rupture du barrage de Saint-Cassien



RISQUE ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



CONSIGNES À SUIVRE



► Il est recommandé de se confiner, de calfeutrer les issues et entrées d'air et de ne pas sortir avant la levée de l'alerte



► Écoutez la radio
► Restez confiné(e) jusqu'à la levée de l'alerte par les autorités



► N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger



► Ne téléphonez pas, laissez les lignes libres pour les secours



► Ne fumez pas, pas de flammes ni d'étincelles

Lorsque la sirène retentit, confinement conseillé

DESCRIPTIF DU RISQUE

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible d'engendrer, peut représenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

La commune de Mandelieu-La Napoule est traversée par l'autoroute A8, une voie ferrée et une canalisation de gaz.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

- **un convoi de marchandises dangereuses** : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s) transportée(s).



danger d'explosion



danger radioactivité



danger feu

PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

- **Si l'on est témoin d'un accident** : donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la Police Municipale (0492973030) ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

- **En cas de fuite de produit** :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- ne pas fumer.

- **Quitter la zone de l'accident** : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- **Attendre les consignes** des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

RISQUE ACCIDENT NUCLÉAIRE



CONSIGNES À SUIVRE

Dans un premier temps



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- ▶ Ne restez pas dans un véhicule



- ▶ Fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ Coupez la ventilation



- ▶ Écoutez la radio sur France Bleu Azur : 103.8
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école qui dispose d'une organisation pour les protéger

Dans un second temps



- ▶ Ne prenez de l'iode que sur instruction des autorités



- ▶ Évacuez sur demande du préfet

Lorsque la sirène retentit, confinement conseillé

DESCRIPTIF DU RISQUE

Le département des Alpes-Maritimes ainsi que les départements limitrophes y compris l'Italie, ne sont pas dotés d'infrastructures de production électronucléaire.

Toutefois, la commune de Mandelieu-La Napoule pourrait être concernée par des retombées radioactives à la suite d'un accident sur une installation nucléaire extérieure. Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

L'accident nucléaire peut survenir :

- dans une centrale nucléaire de production d'électricité ;
- dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire et dans des laboratoires de recherche nucléaire ;
- lors du transport de substances radioactives ;
- lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

LES BONS RÉFLEXES

CONFINEZ-VOUS :

- Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez et bouchez les ventilations.
- Dans le cas où certaines de vos vitres auraient été cassées pendant l'accident, réfugiez-vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).
- Écoutez la radio (France Bleu Azur) toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

En fonction de l'événement et sur instruction des autorités, vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués.

- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés. Les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.
- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.
- Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque.

RISQUE ACCIDENT D'AÉRONEF



DESCRIPTIF DU RISQUE

L'aérodrome de Cannes-Mandelieu occupe une surface de 115 hectares sur les 2 communes.

Trois zones ont été définies :

- **Zone Aérodrome (ZA)**
- **Zone Voisine d'Aérodrome Terrestre (ZVAT)**
- **Zone Voisine d'Aérodrome Maritime (ZVAM)**

Les accidents d'avion se produisent généralement lors des phases de décollage et d'atterrissage. Ce type d'événement peut avoir des conséquences graves pour les passagers, mais également pour le personnel de l'aéroport, les riverains, les biens et l'environnement.

Un accident d'aéronef à haute altitude peut également affecter notre commune. Afin de limiter ce risque, des réglementations strictes et des contrôles réguliers sont imposés aux aéroports et aux avions. L'aéroport Cannes-Mandelieu a également prévu un plan appelé PSS (Plan de Secours Spécialisé) pour tout accident d'aéronef survenant sur le territoire de la commune.

A RETENIR

LE PLAN DE SECOURS SPÉCIALISÉ (PSS) DE L'AÉROPORT CANNES-MANDELIEU

Dans le cadre du plan ORSEC, l'aéroport de Cannes-Mandelieu a établi un Plan de Secours Spécialisé (PSS) relatif à l'organisation et à la coordination des secours en cas d'accident d'aéronef survenant en zone d'aérodrome (ZA) ou en zone voisine d'aérodrome (ZVA).

Le PSS de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu constitue un plan d'urgence, les opérations de secours s'effectuent sous la responsabilité du Préfet des Alpes-Maritimes.

Renseignements : 0 820 426 666 (0.12 euros/min)

Lors de la survenue d'un accident aérien, il est conseillé de s'éloigner du lieu du sinistre pour faciliter l'intervention des secours.

NUMÉROS UTILES

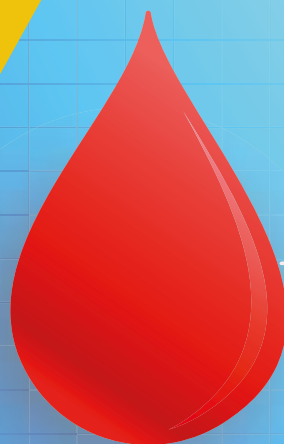


- **Mairie de Mandelieu-La Napoule** : 04 92 97 30 00
- **Police Municipale** : 04 92 97 30 30
- **Centre Communal d'Action Sociale** : 04 92 97 30 50
- **Gendarmerie de Mandelieu-La Napoule** : 04 93 49 27 97
- **Police Nationale** : 04 93 06 22 22
- **Pompiers** (à partir d'un poste fixe) : 18
- **N° d'Urgence européen (à partir d'un portable)** : 112
- **Police secours** : 17
- **SAMU** : 15
- **Météo France** : 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)
- **Météo France Département** : 08 99 71 02 06 (2,99 € / appel + prix appel)
- **EDF (service dépannage)** : 09 72 67 50 06
- **ENGIE/GDF (service dépannage Gaz)** : 0 800 47 33 33
- **Aéroport Cannes-Mandelieu** : 08 20 42 66 66
- **Préfecture des Alpes-Maritimes** : 04 93 72 20 00
- **Cellule d'information du public** : 09 70 80 90 40

LEXIQUE DES NOTIONS DE RISQUE

- **ALÉA** : phénomène naturel, ou événement technologique, potentiellement dangereux, qui peut affecter un site. Il se caractérise par sa probabilité d'occurrence et l'intensité de sa manifestation.
- **ENJEUX** : les personnes, les biens, les équipements, l'environnement, menacés par l'aléa et susceptibles de subir des préjudices ou des dommages.
- **VULNÉRABILITÉ** : exprime, au sens large, le niveau de conséquences prévisibles d'un aléa sur les enjeux. Elle concerne les effets multiples induits sur les personnes, les biens, les aspects socio-économiques et les dommages sur l'environnement.
- **RISQUE** : résulte de la conjonction en un même lieu d'un aléa avec des enjeux présentant une vulnérabilité.
- **RISQUE MAJEUR** : se définit, d'une part, par une faible fréquence d'occurrence, et d'autre part, par une forte gravité pour les personnes, les biens et l'environnement.
- **RISQUE NATUREL MAJEUR** : conjonction d'un phénomène naturel (avalanche, feu de forêt, inondation, etc.) en un lieu où sont présents des personnes, des biens et où se déroulent des activités socio-économiques pouvant subir des dommages et des préjudices.
- **RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR** : événement en relation avec un développement incontrôlé d'une activité industrielle, entraînant un danger grave, immédiat ou différé pour l'homme, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, et/ou pour l'environnement, et mettant en jeu une ou plusieurs substances dangereuses.
- **PRÉVENTION** : regroupe l'ensemble des actions à long terme qui peuvent être mises en oeuvre en amont pour limiter le risque.
- **PRÉVISION** : discipline qui regroupe l'ensemble des mesures capables de déceler un accident dès son origine et permettre la mise en place des moyens et méthodes d'intervention destinés à y faire face.
- **PROTECTION** : parade permettant de limiter l'extension d'un phénomène par des ouvrages ou des actions visant à réduire à son maximum le risque.
- **PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES** : composé d'une notice de présentation, d'un règlement, de documents cartographiques délimitant les zones bleues et rouges. Le PPR Naturel a été instauré par la loi Barnier du 2 février 1995 et le PPR technologique par la loi Bachelot du 30 juillet 2003.

RISQUE SANITAIRE



DESCRIPTIF DU RISQUE :

Le risque sanitaire est un risque immédiat, ou à long terme, susceptible de constituer une menace pour la santé de la population.

Il résulte de l'exposition de l'être humain, ou de l'animal, à une source de contamination provoquant des effets néfastes pour l'organisme et une potentielle contagiosité. Elle nécessite une réponse adaptée du système de santé.

L'importance d'un risque sanitaire dépend donc de plusieurs facteurs de cette contamination : toxicité, résistance aux traitements classiques, contagiosité etc.

LES RISQUES SANITAIRES IDENTIFIÉS :

On recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population : COVID19, pandémie grippale, virus Ebola, chikungunya, dengue...
- La pollution des eaux, qui peut avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être liée aux activités humaines (rejets domestiques, industriels, agricoles, ou même malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à leur utilisation habituelle : consommation humaine, agriculture, baignade, pêche...
- Les contaminations alimentaires liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective ou établissement de mise directe aux consommateurs) ;
- La qualité de l'air (pollution aux microparticules).

COMMENT RÉAGIR FACE À UN RISQUE SANITAIRE AVÉRÉ :

- Ecoutez régulièrement les consignes des autorités, diffusées par les médias du service public ;
- Adoptez les gestes et précautions sanitaires qui vous seront recommandés : port du masque, consommation d'eau en bouteille, confinement sanitaire, relevé de température corporelle, observation de symptômes ;
- Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux ;
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou, à défaut, le 15,
- Consultez les sites spécialisés du service public :
 - Ministère de la santé et des solidarités : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/>
 - Agence nationale de sécurité sanitaire: www.anses.fr
 - Santé Publique France : www.santepubliquefrance.fr
 - Agence Régionale de Santé PACA : <https://www.paca.ars.sante.fr/la-preparation-et-la-gestion-des-situations-sanitaires-exceptionnelles>



LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AU TERRITOIRE COMMUNAL :

- Le risque lié à l'exposition au gaz radon

Le radon est un gaz radioactif naturel, invisible et inodore. Il a pour origine l'uranium contenu dans la croûte terrestre, dont il s'échappe. S'agissant d'un gaz, le radon peut sortir du sol et se retrouver dans l'air que l'on respire. Il se dilue rapidement dans l'air extérieur mais peut s'accumuler dans les lieux clos mal ventilés. Il constitue en France la principale source d'exposition naturelle aux rayonnements ionisants et présente un caractère cancérogène certain. On attribue en France 3.000 décès par an à l'exposition au radon.

Un arrêté du 27 juin 2018 classe chacune des communes de France selon une échelle de trois niveaux, de faible (Zone 1) à significatif (Zone 3) en fonction de l'exposition aux émanations de radon.

La commune de Mandelieu-la-Napoule est classée en zone d'exposition 3, correspondant à un niveau potentiel d'exposition significatif.

Pour connaître les bonnes mesures d'aération et d'isolation à mettre en œuvre pour se prémunir contre les effets du radon :

<https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#carto>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon#:~:text=Le%20risque%20associ%C3%A9%20%C3%A0%20l,du%20poumon%20apr%C3%A8s%20le%20tabac.>

- Le moustique tigre

Le chikungunya, la Dengue et le Zika sont des maladies virales transmises par des insectes vecteurs. Le moustique tigre peut être porteur de ces virus, il fait l'objet d'un plan de surveillance nationale et il est aujourd'hui présent sur la quasi-intégralité du territoire français.

Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, la méthode la plus efficace consiste à supprimer les accumulations d'eau stagnante pouvant abriter ses larves :

- Dans les jardins, supprimer ou vider régulièrement les petits récipients où l'eau peut stagner (vases, soucoupes des pots de fleurs...) ou les remplir de sable humide ;
- Ranger à l'abri des averses tous les objets pouvant contenir de l'eau : bâches plastique, arrosoirs, pneus, jouets etc ;
- Veiller d'une manière générale au bon écoulement des eaux de pluie. Couvrir les bidons ou cuves de récupération des eaux de pluie par une moustiquaire fine afin de les rendre inaccessibles aux insectes ;
- Dans les bassins d'ornement ou les réserves d'eau, introduire des carpes ou poissons rouges, friands de ces larves.

RISQUE TERRORISME



LE TERRORISME :

Le terrorisme désigne l'ensemble des actes de violence et d'intimidation commis à l'encontre des populations, afin d'y générer une insécurité, à des fins idéologiques, politiques ou religieuses.

Le plan Vigipirate constitue une réponse graduée à la menace terroriste. Il est adapté par le gouvernement en fonction du niveau de menace auquel le territoire national est exposé :

- Le niveau « **Vigilance** »
- Le niveau « **Sécurité renforcée – risque attentat** »
- Le niveau « **Urgence attentat** »

<http://www.sgdsn.gouv.fr/plan-vigipirate/le-plan-vigipirate-public-faire-face-ensemble/>

<https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>



Service d'information du Gouvernement (SIG) - 2016



	URGENCE ATTENTAT Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat Concerna l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat Durée très limitée
	SÉCURITÉ RENFORCÉE face à un niveau élevé de la menace terroriste Concerna l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes Durée limitée
	VIGILANCE Protection quotidienne contre une menace terroriste constante Mesures permanentes de sécurité Concerna l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité Durée illimitée



RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfoncez-vous et barricadez-vous

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

2 Éteignez le lumière et couvrez le son des appareils

3 Couvrez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

Aidez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, piliers...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER

ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112
Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauveau et @gouvernementfr

PAGE DE NOTES



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MyPredict :

l'application qui vous prévient des intempéries



infos sur les
risques en temps réel

consignes
de sécurité

cartographie des
risques en cours

code couleur pour
mesurer les risques

Application
gratuite

Available on the iPhone
App Store

ANDROID APP ON
Google play

www.mandelieu.fr



Prévention des

RISQUES MAJEURS

la VILLE vous INFORME en DIRECT

Système d'Alerte Téléphonique



Canicule



Inondation



Incendie

INSCRIPTION

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde, notre ville s'est équipée d'un Système d'Alerte afin de vous avertir très rapidement par SMS si vous êtes concernés par un événement présentant un caractère d'urgence. En complément des dispositifs habituels existants, ce service gratuit permet de prévenir les personnes résidant ou exerçant une activité sur le territoire communal.

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

En cas de risques majeurs avérés (incendies, inondations, technologiques, sanitaires), la ville adressera aux abonnés à ce service des informations comme la présentation de l'événement survenu, procédure de vigilance, consignes à suivre, voies fermées à la circulation...

Formulaire d'inscription sur :
www.mandelieu.fr/alerte